

C'est, me semble-t-il, clair, simple et sensé. On a déjà fait preuve de beaucoup de mauvaise foi et débité de nombreuses sottises sur les aspects économiques de divers programmes de ce genre. On a trompé les gens à des fins politiques en leur faisant croire qu'ils pouvaient jouir de certains avantages sans rien payer à titre d'indemnisation, soit le coût direct et immédiat, soit le coût indirect qui découlait du programme. Dans de nombreux cas, il est probable que ceux qui étaient directement intéressés ou l'ensemble des gens auraient accepté d'acquitter le coût connaissant la portée du programme; mais lorsqu'il propose des mesures de ce genre ou toute autre mesure ou loi analogue, je crois qu'il est juste et approprié que le gouvernement révèle autant que possible le coût précis du programme en cause.

C'est ce que recommande la Commission royale d'enquête Hall. Le ministre juge peut-être qu'une disposition de ce genre ne peut être insérée dans le projet de loi. Il s'agit peut-être d'une question de nature budgétaire à laquelle le ministre des Finances jugera bon de donner suite en temps et lieu. Toutefois, je voudrais la signaler au ministre et j'espère qu'avant la fin du débat, il nous dira que le gouvernement étudiera la question.

L'autre point que je désire soumettre à la Chambre a également été soulevé par d'autres députés, et très récemment par l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire). Il semble—Dieu m'en garde—que je doive être d'accord sur ce point avec l'honorable député de Lapointe. (*Exclamations*)

A ce propos, je voudrais rappeler la recommandation 199 du rapport de la Commission Hall.

Qu'une conférence fédérale-provinciale soit convoquée dans les six mois suivant le dépôt du volume I du présent rapport:

a) afin d'amorcer les plans et les arrangements fiscaux nécessaires pour assurer l'établissement coordonné de l'ensemble du régime;

b) afin d'en arriver à une entente sur la réalisation du régime de santé que nous avons recommandé.

Je crois que cela se trouvait déjà dans la toute première recommandation:

Que le gouvernement fédéral, aux termes d'accords conclus avec les provinces, verse des subventions, d'après une formule fondée sur les besoins fiscaux...

Le type d'accord envisagé ici n'est pas celui qu'implique le geste d'un bandit de grand chemin qui braque son revolver sur sa vic-

time en lui criant «la bourse ou la vie». On peut alors dire qu'il y a accord, mais pas le genre d'accord envisagé par la Commission Hall. L'accord mentionné dans cette recommandation, c'est celui qui est conclu avant le fait et non après.

• (8.30 p.m.)

C'est un fait notoire que les relations fédérales-provinciales au pays passent par une période délicate et difficile. C'est inévitable en régime fédéral, mais c'est tout particulièrement vrai au Canada où les relations fédérales-provinciales se compliquent par suite d'autres situations, notamment les difficultés d'ordre ethnique et linguistique. Il me semble que le gouvernement devrait faire preuve de la plus grande prudence actuellement et agir seulement une fois que des accords ont été conclus, surtout s'il s'agit d'un domaine qui relève indubitablement et entièrement des gouvernements provinciaux. Agir comme le gouvernement le fait, c'est, selon moi, agir comme un éléphant dans les porcelaines. Cela ne peut qu'aggraver les problèmes et les difficultés qui existent entre certaines provinces et le gouvernement fédéral. Il est vrai que cela aurait été un peu plus long, qu'il aurait fallu un certain nombre de conférences—je ne saurais dire au juste ce que le ministre et son prédécesseur ont fait—mais, à mon avis, pour maintenir nos relations fédérales-provinciales en équilibre, il eût valu la peine de s'en tenir aux recommandations précises de la Commission Hall. Je crains que la voie ne soit déjà tracée et que le gouvernement ne soit résolu à se mettre à l'œuvre. Le fait accompli, la scission entre certaines provinces et le gouvernement fédéral s'accroîtra, ce que nous ne pouvons nous permettre en ce moment.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi de terminer en disant que j'appuie l'amendement. A mon avis, c'est un amendement logique. Son adoption forcera le gouvernement fédéral à aller au devant des provinces et à leur soumettre, pour obtenir leur adhésion particulière et collective, un programme acceptable.

A mon avis, il n'y a pas le moindre doute que dans un assez proche avenir, on en viendra à une entente que tous les gouvernements et tous les Canadiens pourront accepter car un programme fournissant des services de santé à nos concitoyens s'impose, on le réclame. En deuxième lieu, le gouvernement